



DUATHLON de La Jamaïque
SAMEDI 29 mars 2025
Organisé par le Triathlon Club de Saint Denis (TCSD)
avec le soutien de la Ligue
Réunionnaise de Triathlon

DEROULEMENT ET HORAIRES DE L'EPREUVE

11h30 - ouverture du site : accueil adultes / remise dossards / émargement
12h30 - briefing d'avant course
13h00 - départ de la première des 5 séries qualificatives
15 h 00 : Accueil des enfants
16h00 - départ des courses Mini Poussins/
Poussins/Pupilles/Benjamins
17h 00 – Remise des récompenses enfants
17h 30 - début des demi-finales B
18 h 30 - départ demi-finales A
19 h 30 - départ de la finale B
20 h 00 - départ de la finale F
20 h 30 -départ de la finale A
21 h15 -départ de la course club
21 h45- remise des récompenses
22 h00 - fermeture du site

ACCESSIBILITE

L'épreuve est individuelle.

Pour les catégories jeunes, elle est ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon et aux non licenciés munis d'un certificat médical.

Pour les catégories adultes (Sénior et Vétérans), elle est ouverte à tous, licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou pas.

PARTICIPATION

Le nombre maximum de concurrents dans la catégorie Minimes/Cadets/Juniors/Séniors/Vétérans est fixé à : **125**

TARIFICATION

Tarif unique pour tous, licenciés ou non.

Poussins-Benjamins-pupilles : 8 euros
Minimes- Cadets-Juniors : 15 euros
Séniors-Vétérans : 27 euros

DEROULEMENT DES EPREUVES

Les distances

Catégories	CAP 1	VELO	CAP 2
Poussins/Mini-Poussins	250 m	1 km	250 m
Pupilles/Benjamins	500 m	2 km	500 m
Minimes	1 000 m	6 km	1 000 m
Cadets/Juniors	1 000 m	6 km	1 000 m
Séniors/Vétérans	1 000 m	6 km	1 000 m
Finale A	2 000 m	8 km	1 000m

Epreuves Jeunes

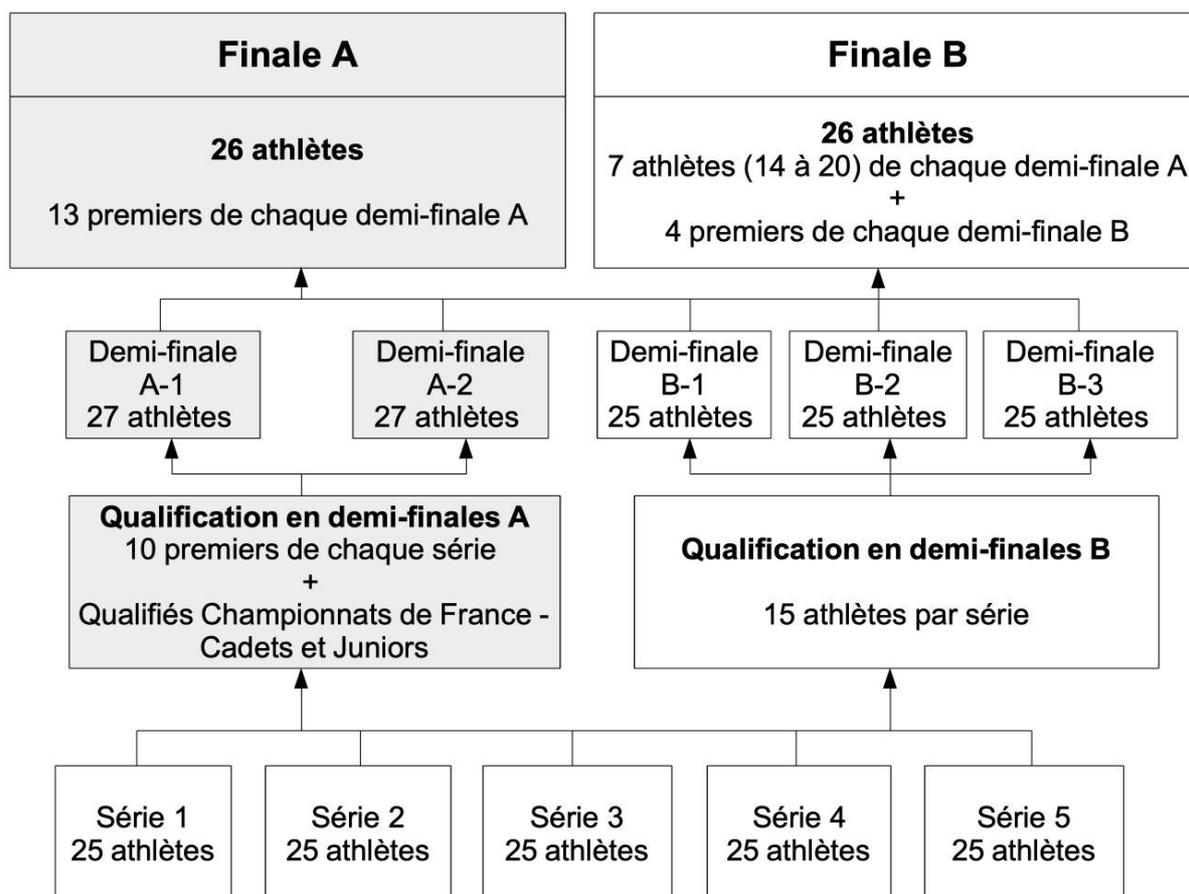
Les 3 courses jeunes (poussins, pupilles et benjamins) se dérouleront après les séries (entre 16 heures et 17 heures).

Les minimes, Cadets et Juniors (Garçons et filles) intègrent automatiquement les séries adultes.

Epreuves Adultes

En fonction du nombre d'inscrits, il sera décidé du nombre de séries. Les 5 premières séries seront mixtes. Une finale 100% femmes aura lieu.

L'épreuve se déroulera comme suit entre 13h00 et 21h00 (16 courses de 20/25'):



Chaque athlète pourra ainsi faire à minima 2 courses, les meilleurs en feront 3.

L'organisation se laisse la possibilité de modifier le tableau ci-dessus en fonction du nombre d'inscrits.

Epreuve Club

Cette année, une nouvelle épreuve voit le jour : l'épreuve Club.

Chaque club donnera -par un référent désigné par le club en question- la composition de son équipe sur place le jour de la course.

Chaque équipe doit être mixte et composée de 5 duathlètes. Il est laissé libre choix d'âge et de répartition des sexes des duathlètes composant l'équipe.

L'épreuve se déroulera comme les autres courses, tous les athlètes partent ensemble, l'équipe qui franchit la ligne avec 3 coureurs dont au moins 1 féminine sera déclarée grande gagnante de l'épreuve Club.

REGLEMENTATION EN VIGUEUR

L'épreuve est assurée en responsabilité civile auprès de la Fédération Française de Triathlon.

Article 1 : le règlement en vigueur est celui de la FFTRI, les arbitres de course, identifiables par leur tenue rayée noire et blanche avec mention « arbitre », sont chargés de le faire appliquer. Les compétiteurs sont tenus de respecter le code de la route. La course n'est pas chronométrée.

Article 2 : le port du casque à coque dure est obligatoire, jugulaire serrée pendant toute la partie vélo, et depuis le moment où le concurrent prend son vélo dans l'aire de transition, jusqu'au moment où il le repose. Le cycliste sera autorisé à monter sur son vélo, et mettra pied à terre, une fois la ligne matérialisée indiquant l'entrée et la sortie de l'aire de transition franchie.

Le port du casque pendant la course à pied est strictement interdit.

Tout athlète n'ayant pas pu finir la première course pour chute ou problème mécanique sera autorisé à participer à la demi-finale B mais ne pourra être qualifié pour la finale B.

Article 3 : les prolongateurs seront interdits. Les vélos type "contre la montre" sont interdits ainsi que les VTT et les BMX. Les roues pleines sont interdites. Les VTT sont autorisés sur les courses enfants.

Article 4 : Le drafting est autorisé. Cependant il sera porté une attention particulière aux comportements des compétiteurs sur le vélo. Tout comportement inapproprié (coup de casque, d'épaule) se verra sanctionné d'une disqualification immédiate.

Article 5 : toute aide extérieure est interdite sous peine de disqualification. Les athlètes qui n'auraient pas fait le nombre de tours demandés seront disqualifiés.

Article 6 : le médecin de course pourra à tout moment arrêter un concurrent s'il l'estime nécessaire ; il est seul juge en la matière et sa décision est sans appel.

Article 7 : les concurrents sont tenus de respecter les lieux de propreté mis à la disposition sur le parcours, et ce dans le respect de la protection de l'environnement. Tout manquement (jet de détritus, abandon sur le parcours d'emballages divers) pourra être sanctionné par une pénalité en temps.

Article 8 : Responsabilités de l'organisateur

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile dans le cadre de l'agrément accordé par la Fédération Française de Triathlon. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes données. La sécurité normale étant assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel (en particulier pour les combinaisons et les casques). En outre, chaque participant conserve l'entière responsabilité du matériel et de ses effets personnels (vélo, combinaison, chaussures, chronomètre, compteur, sac, etc....) déposés dans l'aire de transition. En cas de perte, de vol ou de dégradation, aucune compensation de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée à l'organisation.

Il est à noter plus spécifiquement les points suivants :

- Vélo : L'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants que ces derniers soient licenciés ou non licenciés à la Fédération Française de Triathlon.
- Pass compétition : Toute personne devant faire l'acquisition d'un pass compétition est informée :
 - qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès d'Allianz,
 - que le Pass compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,

qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

- Que son vélo ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
- que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale

Article 9 : Contrôle antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de s'y soumettre entraînera la disqualification immédiate. Tout contrôle positif sans préjuger de sanctions plus lourdes entraînera, outre la disqualification, l'interdiction de courir l'année suivante. Une pièce d'identité devra être présentée par l'athlète au médecin de l'AFLD.

Article 10 : Réclamations

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.

Article 11 : Couverture photo, télévision, vidéo et droits.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 12 : Sécurité et assistance

Elle est assurée par un médecin et une ambulance sur le site de la compétition. Des signaleurs sont positionnés sur des endroits stratégiques de l'épreuve. Un briefing rappelant ces consignes de sécurité sera fait lors du de départ afin de rappeler les points de vigilance.

Article 13 : Droits d'inscriptions et annulation

Le montant des droits d'inscription par concurrent est indiqué sur le bulletin d'inscription. En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier : Triathlon Club de Saint Denis – Maison Régionale des Sports, 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Sainte Clotilde.

Un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents en prenant contact avec Web Services dans le mois qui suit. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc.). Elle sera indiquée aux inscrits dans les 15 jours suivants la date de la course. A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course.

Article 14 : Récompenses

Seront récompensés :

- les 3 premières Femmes,
- les 3 premiers Hommes (Finale A),
- le premier de la finale B
- les 3 premiers de chaque catégories jeunes (filles et garçons) (Mini Poussins, Poussins, Pupilles et Benjamins)
- les 3 premiers clubs

Seront appelés aux podiums : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes ainsi que les 3 premiers enfants de chaque catégorie (filles et garçons).